

SDMIS

SAPEURS-POMPIERS

Procès-verbal du Conseil d'administration

**du service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours**

20 décembre 2024

Réunion du conseil d'administration du SDMIS du 20 décembre 2024

Membres présents : (par ordre alphabétique)

Avec voix délibérative :

- Monsieur Bertrand ARTIGNY
- Monsieur Jean-Jacques BRUN
- Monsieur Pierre CHAMBON
- Madame Blandine COLLIN
- Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ
- Monsieur Gilles GASCON
- Madame Claude GOY
- Monsieur Christophe GUILLOTEAU
- Madame Zémorda KHELIFI
- Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS
- Monsieur Pierre MARMONIER
- Monsieur Renaud PFEFFER
- Monsieur Matthieu VIEIRA
- Madame Sonia ZDOROVITZOFF

Procurator(s):

- Madame Corinne CARDONA, donne procuration à monsieur Gilles GASCON
- Monsieur Alexandre PORTIER, donne procuration à monsieur Christophe GUILLOTEAU

Membre de droit :

- Monsieur Antoine GUÉRIN, préfet délégué pour la défense et la sécurité

Membres de droit avec voix consultative :

- Contrôleur général Emmanuel CLAVAUD, directeur départemental et métropolitain
- Médecin colonelle Naïma BALADI, médecin-chef
- Lieutenant-colonel Jérôme BELLERET, référent mixité et lutte contre les discriminations
- Lieutenant-colonel Sébastien PONTET, référent sûreté et sécurité
- Commandant Anthony FOSSAT
- Adjudant-chef Franck CHENAL
- Adjudant-chef Nicolas BURY
- Jean-Christophe WABLED

Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours

Conseil d'administration

Vendredi 20 décembre 2024

Ordre du jour

	Page
R/24-12/01 Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021	14
R/24-12/02 Avenant n° 3 aux conventions pluriannuelles 2022-2024 C2021-028 et C2021-029 relatives aux contributions financières de la métropole de Lyon et du département du Rhône au budget du SDMIS (Article L1424-76 du CGCT)	16
R/24-12/03 Fixation du montant des contributions des collectivités territoriales au budget principal du SDMIS pour l'exercice 2025	36
R/24-12/04 Convention de mutualisation C2024-129 entre le département du Rhône et le SDMIS pour la période 2025-2027	37
R/24-12/05 Plan de formation 2025-2029 : politique de formation et de développement des compétences, plan pluriannuel de développement des compétences 2025-2029 et règlement de formation du SDMIS	38

R/24-12/06	Fixation de la participation financière du SDMIS à la protection sociale complémentaire de ses agents au titre de l'année 2025	40
R/24-12/07	Rapport social unique (RSU) et information relative aux avis émis sur le RSU lors du comité social territorial (CST) du 12 décembre 2024	41
R/24-12/08	Budget principal - Virements de crédits entre chapitres - Exercice 2024	43
R/24-12/09	Budget principal et budget annexe « énergies renouvelables » du SDMIS – dépenses d'investissement 2025 avant l'adoption du budget primitif : autorisation donnée à la présidente dans la limite du quart des crédits votés en 2024	43
R/24-12/10	Clôture des opérations, autorisations de programme et des programmes pour l'exercice 2024	44
R/24-12/11	Compte rendu des décisions prises en matière d'emprunt par la présidente	44
R/24-12/12	Compte rendu des dons, cessions à titre onéreux des matériels réformés du SDMIS	44
R/24-12/13	Convention de partenariat à titre expérimental C2024-178 entre les Hospices civils de Lyon, le Centre médical de soins immédiats Lyon Nord et le SDMIS	45
R/24-12/14	Convention de partenariat opérationnel C2024-180 entre la direction interdépartementale de la police nationale du Rhône, le groupement de gendarmerie départementale du Rhône et le SDMIS pour la période 2025-2030	46
R/24-12/15	Avenant n° 1 à la convention de partenariat C2019-097 entre SYTRAL Mobilités, KEOLIS Lyon et le SDMIS	47
R/24-12/16	Facturation des délais d'attente des VSAVau-delà de 30 minutes dans les services d'accueil des urgences hospitalières	48

Conseil d'administration

Vendredi 18 octobre 2024

(La séance est ouverte à 16 h 06 sous la présidence de Mme KHELIFI.)

Madame KHELIFI.- Je vous invite à vous installer.
Bienvenue à toutes et tous.

Monsieur le Préfet délégué pour la défense et la sécurité, bienvenue à votre premier conseil d'administration du SDMIS. Chers collègues, mesdames et messieurs les élus, merci pour votre présence à ce dernier conseil d'administration de l'année.

La fiche d'émargement vient de m'être remise : le quorum est atteint.

Avant d'examiner les rapports inscrits à l'ordre du jour et de partager avec vous un certain nombre d'informations relatives à l'actualité, au contexte social que nous connaissons, je vous propose de commencer par observer une minute de silence pour l'adjudant Elie BOURGIN, sapeur-pompier professionnel de la caserne de Saint-Priest, qui est décédé le 6 décembre dernier à l'âge de 43 ans des suites d'une longue maladie. Je sais que ce décès a fortement touché ses collègues et bien évidemment l'établissement tout entier. C'était quelqu'un de jeune. Je vous propose une minute de silence.

(Il est respecté une minute de silence.)

Merci à toutes et tous et une pensée à sa famille, ses proches et ses collègues.

Depuis le 1^{er} octobre dernier, date du début de la grève initiée par l'intersyndicale, notre établissement connaît une situation très

complexe et très difficile. Afin de répondre aux revendications des personnels et de proposer des mesures à l'arbitrage des financeurs du SDMIS (la métropole de Lyon, le département du Rhône, les communes et EPCI du Rhône), un groupe de négociation a été constitué associant la métropole de Lyon et le département du Rhône début octobre.

À l'issue de cette rencontre entre financeurs et intersyndicale, nous avons organisé cinq réunions, entre le 8 octobre et le 9 décembre, qui ont été conduites par le contrôleur général CLAVAUD. Ces réunions ont permis d'échanger sur les attentes et sur les pistes envisageables pour sortir du conflit, et une liste de 13 mesures de sortie de crise a ainsi été présentée lors de la dernière réunion de négociation du 9 décembre dernier.

Ces propositions tournent autour de trois axes :

- des mesures financières et organisationnelles dans le cadre d'une enveloppe fixée à 1,5 M€ ;
- des mesures techniques ;
- des mesures opérationnelles.

Cette proposition a été soumise à la consultation des salariés du SDMIS, des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs, techniques et spécialisés. Elle a permis de mettre en évidence plusieurs choses :

- un avis très majoritairement défavorable des sapeurs-pompiers professionnels non-officiers ;
- un avis favorable avec une courte majorité des officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;
- un avis largement favorable des personnels administratifs, techniques et spécialisés.

Les organisations syndicales ont également rejeté cette proposition.

Les financeurs du SDMIS, je vous parle sous le contrôle de M. GUILLOTEAU, et sous le contrôle d'ailleurs de M. ARTIGNY, -tous les deux auront l'occasion de s'exprimer tout à l'heure-, confirment malheureusement que le contexte financier actuel des deux collectivités financeuses, et M. PFEFFER se joint à nous pour les communes et les EPCI du Rhône, ne nous permet pas de faire évoluer cette enveloppe de 1,5 M€.

Nous restons toutefois très attachés à trouver une issue à ce conflit. Aussi, le contrôleur général proposera au groupe de négociation de reprendre ses travaux pour retravailler des mesures dans le cadre de l'enveloppe définie avec les financeurs.

Par ailleurs, je tiens à rappeler, conformément au vœu présenté par la métropole de Lyon lors de son dernier conseil de la métropole, que la situation financière du SDMIS renvoie à une crise beaucoup plus globale et plus générale du système de financement de l'ensemble des SDIS.

Les travaux du Beauvau de la sécurité civile ont été suspendus avec la motion de censure du gouvernement, je souhaite et j'espère qu'ils reprendront très rapidement et qu'ils nous permettront d'engager rapidement une réflexion qui est essentielle et indispensable à notre modèle de sécurité, de manière à trouver une issue à cette problématique de financement des SDIS, avec a minima une diversification des ressources financières de ces établissements publics.

Cette diversification, comme je l'ai indiqué à de nombreuses reprises, peut prendre la forme d'une augmentation de la TSCA (taxe sur les conventions d'assurances), ou une nouvelle taxe sur les assurances.

Enfin, je renouvelle mon appel pour que la spécificité du SDMIS, à l'instar de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris ou du Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille, soit reconnue au niveau national, dans le Beauvau de la sécurité civile et dans la future loi sur la sécurité civile, et valorisée par d'autres financements de la part de l'Etat.

Enfin, face à cette réelle situation de blocage dans laquelle se trouve le SDMIS et afin de trouver une issue à ce conflit et de permettre au SDMIS de reprendre un fonctionnement normal, nous réfléchissons avec M. le préfet à solliciter une Mission d'Appui et d'Accompagnement réalisée par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.

C'est une hypothèse pour le moment, elle n'est pas définitivement actée, elle est en réflexion, mais cette mission pourrait nous permettre d'objectiver la situation, de factueliser les informations, d'entendre les différentes parties prenantes en vue d'aboutir à un plan d'action pour sortir de cette situation de crise.

J'en ai terminé avec mon propos introductif. Je sais qu'il y a une demande d'intervention de l'intersyndicale à qui je vais céder la parole, ensuite je la passerai à qui souhaite la prendre.

Je laisse la parole aux autorités qui le souhaitent.

Monsieur GUILLOTEAU.- Je m'exprimerai en fonction des expressions des uns et des autres.

Madame KHELIFI.- Merci. Messieurs, vous avez la parole.

Monsieur FOSSAT.- Merci, madame la présidente.

*« Monsieur le préfet délégué pour la défense et la sécurité,
Madame la présidente du conseil d'administration du
SDMIS,*

Mesdames et messieurs les membres du bureau,

Mesdames et messieurs les élus,

Mon général,

Mesdames et messieurs les membres du conseil d'administration,

Depuis début octobre, nous sommes engagés dans un conflit social au sein du SDMIS, conflit social que nous considérons comme un conflit orienté principalement vers l'extérieur de notre établissement, en pointant du doigt les problèmes de financement du SDMIS et, plus généralement, de l'ensemble des SDIS de France.

Avenir Secours et Action catégorie C ont toujours mis en avant un dialogue basé sur le respect mutuel, sur la liberté de penser ainsi que sur la capacité d'écoute de chacun.

Or, nous remarquons que le dialogue social s'est durci et a ciblé de plus en plus des officiers supérieurs du SDMIS, avec notamment une campagne de communication que nous jugeons inacceptable à l'encontre de notre directeur départemental et métropolitain.

Nous signalons à travers notre déclaration que nous ne cautionnons pas les attaques nominatives, qu'elles soient sur des banderoles, des vidéos ou musiques diffusées sur les réseaux sociaux. Ces actions ramènent le conflit en interne à notre établissement et ne font qu'ajouter de la tension à un moment où nous devons collectivement trouver une issue au conflit. Nous resterons vigilants afin que nos collègues ne pâtissent pas de cette situation.

En bonne intelligence collective, nous souhaitons revenir très rapidement à un dialogue social constructif et apaisé, qui n'a pas pour but d'entretenir la lutte des classes dans notre corporation mais dont l'objectif est de trouver ensemble, et malgré les difficultés contextuelles, le meilleur accord possible pour tous les agents du SDMIS. Enfin, nous

appelons nos collègues des autres organisations syndicales à partager notre position.

En ce sens, nous avons pris en compte les mesures de sortie de ce conflit que la gouvernance a proposées. Nous les avons partagées avec nos adhérents. Toutefois, et au regard du résultat du sondage, ces mesures ne trouvent pas un écho favorable auprès de la majorité des agents.

Malgré ce résultat, nous souhaitons continuer à travailler avec l'ensemble des parties prenantes dans un climat de respect mutuel afin de trouver une issue au conflit. Tout comme nos collègues de l'Allier, de l'Aude et des Yvelines qui ont réussi à obtenir des augmentations de budget, allant de 4 M€ à 7 M€, nous espérons pouvoir trouver ensemble un meilleur terrain d'entente. »

Merci beaucoup.

Madame KHELIFI.- Je ne répondrai pas tout de suite, commandant, mais dans les Yvelines, il y a eu une augmentation de la contribution au détriment de 100 postes qui ont été gelés. Ce n'est pas le souhait que je formule aujourd'hui. Il y a un problème d'effectif, nous le savons, et geler 100 postes, ce serait complètement aberrant compte tenu de la situation et de l'augmentation de la charge de travail et de vos revendications qui tournent principalement autour des effectifs.

Je pense que les Yvelines ne sont pas forcément le bon exemple. En tout cas, je vous remercie de souligner qu'il faut continuer à construire ce dialogue sous forme d'autres réunions de travail parce que c'est essentiel pour trouver des solutions.

Je vous remercie aussi des propos que vous avez tenus pour soutenir l'encadrement et ce qui a été dirigé contre notre directeur et qui, effectivement, est purement scandaleux et inacceptable. Je vous remercie pour votre soutien et vos propos apaisés.

Messieurs ?

Monsieur CANALE.- Pour la CGT, j'aimerais réagir à votre propos. Certes, la négociation des Yvelines n'est pas un exemple en termes d'effectif et de vision à long terme pour ce SDIS, nous partageons votre vision des choses. En revanche, une enveloppe a été débloquée par le conseil d'administration des Yvelines pour conduire ces négociations salariales de la même manière que l'Aude et l'Allier. Il me semble que ces départements sont de bien moindre importance avec un nombre de professionnels très inférieur, et qui pourtant ont 3 M€ à 4 M€ d'augmentation de budget dans les mêmes situations contraintes que celles que nous connaissons au sein de la métropole et du département.

Je voulais rebondir sur vos propos, madame la présidente.
Merci.

Madame KHELIFI.- Merci. Y a-t-il d'autres déclarations ?

Monsieur CHENAL.- « Madame la présidente, monsieur le directeur, mesdames et messieurs les élus du conseil d'administration,

Depuis le 1^{er} octobre, un mouvement social sans précédent secoue notre institution. Malgré l'ampleur de cette mobilisation, les financeurs du SDMIS ont présenté par l'intermédiaire de la direction une série de propositions qu'ils estiment suffisantes et acceptables.

Pourtant, il semble que seuls les syndicats aient réellement compris l'ampleur des problématiques réelles qui frappent le SDMIS, du malaise et des attentes des agents SPP et PATS.

Face à cela, la gouvernance a choisi d'organiser une consultation auprès des 1 649 agents du SDMIS. Alors, bien évidemment, les sujets du recrutement et des régimes de travail ne sont pas étrangers à nos collègues PATS, mais tout le monde conviendra qu'il ne s'agit pas non plus d'un sujet majeur pour eux. En revanche, le pouvoir d'achat avec une prime exceptionnelle aurait pu avoir plus d'écho.

Le résultat a été sans appel : un rejet massif de 97 % chez les SPPNO et un désaveu historique, 73 % de non au total sur l'ensemble des agents.

Aujourd'hui, à force d'ignorer les signaux d'alarme, les possibilités de sortie de crise s'amenuisent dangereusement. La détermination dans les centres et services reste inégalée depuis le début du conflit. La mobilisation du 5 décembre en a été encore une fois une preuve éclatante. Pourtant, au lieu de reconnaître l'importance de cette manifestation, les agents se sont sentis abandonnés par les élus qui demeurent les responsables de la bonne santé du service public d'urgence.

Le SDMIS en péril :

Nos revendications ne datent pas d'hier, elles concernent des besoins structurels et urgents. Le rapport de la chambre régionale des comptes souligne, je cite : « un sous-financement volontaire depuis des années » tandis que nos interventions augmentent et nos effectifs diminuent. Le service public que nous assurons se dégrade, malgré notre engagement et notre professionnalisme. Au lieu de reconnaître ces problématiques, la gouvernance a tenté de criminaliser certaines actions syndicales.

Une direction du SDMIS déconnectée :

La situation actuelle qui tend au « pourrissement » du conflit, qui peut être accompagnée de mesures ressenties comme coercitives, augmente la détermination et l'implication des SPP-PATS dans ce mouvement social. Nous attirons l'attention de vous toutes et tous, élus du conseil d'administration, mais aussi de l'ensemble des élus de notre territoire, sur le fait que malgré l'extrême difficulté dans laquelle les équipes travaillent chaque jour, l'absentéisme demeure dans la moyenne. Nous ne pouvons être affublés d'actions visant à entraver le système. Nous tenons à vous informer que les causes du déficit d'effectif

sont connues. Le système de sécurité civile repose sur deux variables aléatoires, les heures supplémentaires et le volontariat. Nous rappelons que le report de la semaine de vacances non prise cet été pour assurer les jeux olympiques de Paris et, si justement rémunérée à 0 € par le conseil d'administration, est un facteur aggravant de plus.

Concernant l'application stricte des cadres de gestion opérationnelle :

Ce cadre réglementaire, anormalement bas, que les élus ont sciemment mis en place et conservé mandat après mandat, n'est pas respecté. Tout comme le service minimum en période de grève, et cela malgré le maintien régulier d'agents parfois jusqu'à 36 heures, bien au-delà du temps de travail légal, accentuant le danger au quotidien pour la santé et la sécurité des agents, mais aussi et surtout de la population.

En totale conscience, l'administration détient depuis 12 ans maintenant un arrêté préfectoral mathématiquement irréalisable, porte ouverte à toutes les dérives.

Nos demandes, une sortie de crise possible :

1. Dans l'objectif, s'il est réellement partagé par les élus, de sortir de cette crise majeure, nous demandons, suite aux résultats de la consultation, que soit redonné aux organisations syndicales leur rôle. Cela pour permettre de reconstruire un dialogue sincère et constructif que nous devons à celles et ceux qui assurent au quotidien la sécurité des citoyens et de son tissu économique.

2. À l'instar du DDMSIS, nous vous demandons ce jour solennellement que l'administration centrale à travers les services de la DGSCGC mène une inspection auprès du SDMSIS dans les meilleurs délais, comme vous l'avez dit dans votre propos préliminaire, madame la présidente.

3. Mettre en œuvre les mesures permettant de respecter scrupuleusement le service minimum.

4. Abroger de toute urgence l'arrêté préfectoral 2012 181-0011 visant le classement des centres car inapplicable sur le plan opérationnel.

5. Enfin, nous réclamons toujours des effectifs, du pouvoir d'achat et des aménagements du temps de travail.

Un appel solennel à la responsabilité des élus :

Mesdames et messieurs les élus du conseil d'administration, il est de votre devoir de prendre la mesure de cette crise. Depuis trois mois, le SDMIS est bloqué, non par la volonté des agents mais par l'absence de considération et de réponses adaptées.

Nous sommes responsables, peut-être même trop, mais cette responsabilité doit être partagée. Les mesures proposées n'offraient aucune pérennité ni vision à long terme sur notre métier.

Comme vous avez pu le comprendre, le malaise est profond et la détermination est grande. Nous attendons des mesures à la hauteur de l'enjeu.

Le vœu formulé par la majorité présidentielle de la métropole de Lyon ne saurait être la réponse adaptée à nos besoins.

Ce vœu qui exhorte l'État à intervenir, nous le partageons et le soutiendrons le temps venu. Nous avons d'ailleurs déjà œuvré en ce sens par la rencontre de la présidente de l'assemblée nationale, du premier ministre, du ministre de l'intérieur, du ministre chargé de la sécurité au quotidien, de la conseillère spéciale pour la sécurité du président de la république et de nombreux parlementaires, tous groupes confondus, sans aucune étiquette, et de manière impartiale, afin de soutenir notre cause commune pour la reconnaissance d'une spécificité et d'un financement à la hauteur de notre SDMIS.

Ce vœu pieux n'est pas la réponse que nous attendons de nos élus qui se dédouanent de leur responsabilité et posent clairement la problématique du choix politique.

Les sapeurs-pompiers de Lyon et du Rhône ne font pas partie des priorités de la majorité de notre métropole et des élus.

Mais que dire du département qui freine clairement des deux pieds pour augmenter ne serait-ce que de 0,5 % le budget du SDMIS alors que les embauches prévues par le SACR sont essentiellement à destination des zones rurales en déficit de sapeurs-pompiers volontaires afin d'assurer l'égalité du secours sur tout le territoire.

Bref, vous l'avez compris, l'heure est grave et notre situation dégradée reconnue par tous demande un plan d'action ambitieux et immédiat.

Les mesures proposées sont insuffisantes et ne dénotent pas d'une réelle envie de sortir du conflit par la grande porte.

Si la direction et le conseil d'administration persistent dans cette voie, la situation continuera de se dégrader au détriment des agents mais surtout des citoyens que nous servons.

Madame la présidente, mesdames, messieurs les élus du conseil d'administration, monsieur le directeur, il est encore temps d'agir. Vous pouvez compter sur notre entière détermination et notre soutien le plus profond pour que ce SDMIS retrouve toute sa splendeur et que les missions de secours soient assurées avec le plus de zèle et de motivation possible. »

Merci beaucoup à tous pour votre écoute.

Nous avons communiqué, l'intersyndicale, SUD, CGT et Syndicat Autonome, accompagnés par le syndicat Avenir Secours, suite aux problématiques de communication dans les centres visant personnellement le directeur. Nous condamnons toutes les attaques

individuelles qui sont inacceptables. Nous sommes tous des hommes et des femmes, des pères et des mères de famille qui ont des enfants, il est totalement inacceptable que des personnes soient lynchées sur la place publique.

Madame KHELIFI.- Merci pour vos propos.

Nous allons poursuivre l'examen de l'ordre du jour et des dossiers qui y sont inscrits s'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention.

R/24-12/01 Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021

Madame KHELIFI.- Monsieur le directeur, vous avez la parole pour nous faire une synthèse des dossiers qui ont été abordés en bureau du conseil d'administration.

Contrôleur général CLAVAUD.- Merci, madame la présidente.

Lors de la réunion du bureau du 29 novembre, huit rapports ont été examinés.

Le premier concernait un dossier sur les marchés publics, un marché concernant une prestation informatique.

Le deuxième rapport était relatif à la résiliation de la convention entre le SDMIS et la commune de Millery. Devant les difficultés financières et l'absence de visibilité sur la capacité à conduire le projet, il a été convenu de restituer les 240 000 € que la commune avait versés en avance de phase.

Le troisième rapport est du même ordre, pour les mêmes raisons de difficultés financières et de manque de visibilité sur le projet qui avait été envisagé relatif à l'extension de la caserne de Fontaines-

sur-Saône qui est différé, nous restituons une enveloppe de 120 000 € aux trois communes concernées.

Le quatrième rapport autorise la présidente à signer un avenant à la convention avec CertiNergy qui nous permet de faire des économies financières en valorisant les certificats d'économie d'énergie.

Le cinquième rapport concerne la convention permettant la mise en œuvre du défi bureaux à énergie positive. C'est une convention signée avec l'agence locale de l'énergie et du climat de la métropole de Lyon.

Le sixième rapport autorise la présidente à signer une convention pour le renouvellement du partenariat avec les services de l'éducation nationale concernant les classes de cadets de la sécurité civile. Nous en avons 21.

Le septième rapport est relatif à la signature d'une convention avec le centre de gestion pour la mise en œuvre du dispositif obligatoire de signalement des actes de discrimination et de harcèlement.

Le huitième rapport est relatif à l'autorisation de verser une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2024 à l'œuvre des pupilles orphelins des sapeurs-pompiers de France de 10 000 €. C'était le souhait des sapeurs-pompiers volontaires qui ne vont pas bénéficier de la prime JO versée par l'État et souhaitaient qu'un reversement soit fait à l'ODP.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le sou mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

**R/24-12/02 Avenant n° 3 aux conventions pluriannuelles 2022-2024
C2021-028 et C2021-029 relatives aux contributions
financières de la métropole de Lyon et du département du
Rhône au budget du SDMIS (Article L1424-76 du CGCT)**

Madame KHELIFI.- Comme vous le savez, les dispositions du CGCT prévoient que les contributions du département et de la métropole au budget du SDMIS fassent l'objet d'une convention pluriannuelle.

Les conventions en vigueur actuellement fixent les contributions pour les années 2022, 2023 et 2024 et il convient aujourd'hui de les renouveler.

Toutefois, considérant la situation financière inédite à laquelle nous devons faire face, je vous propose de les proroger d'une année dans l'attente de l'adoption de la loi de finances 2025.

Sans certitudes concernant leurs propres ressources pour 2025, ni la métropole de Lyon ni le département du Rhône ne sont en mesure de se positionner sur les moyens susceptibles d'être alloués au SDMIS. Aussi, dans cette attente, je vous propose de limiter l'augmentation des contributions à +0,5 % par rapport à 2024, ce qui représente une hausse globale de contribution de 800 000 €.

Y a-t-il quelque chose à ajouter à ce que je viens d'expliquer ou de préciser, monsieur le contrôleur général ? *(Non)*

Y a-t-il des questions ?

Monsieur GUILLOTEAU.- En ce qui concerne le département, nous avons voté 0,5 % comme vous l'avez dit, mais ce n'est pas uniquement pour le SDMIS, c'est un vote de 0,5 % pour toutes les structures avec lesquelles nous sommes partenaires, et plus particulièrement le social, parce que 0,5 % dans le social, ce n'est pas tout à fait la même chose que pour d'autres.

Nous sommes dans une situation financière inextricable. Il nous manque entre 10 M€ et 20 M€ pour finir l'année. Nous avons été obligés d'emprunter 10 M€ pour payer simplement les agents.

Quand je regarde en arrière ce que nous avons mis sur le SDMIS, nous avons fait +1% en 2022, +3% en 2023, +5% en 2024, et nous ferons +0,5 % cette année parce que nous ne pouvons pas faire autrement.

Je peux comprendre que certains portent un regard différent mais, objectivement et sincèrement, nous ne pouvons pas faire autrement. Je parle sous le contrôle de mes collègues qui ont fait cette proposition avec moi. Je ne veux pas comparer aux Yvelines mais les Yvelines, c'est juste 1,3 Md€ de budget, moi j'ai 800 M€. Allez voir ce que sont les DMTO (droits de mutation à titre onéreux) des Yvelines, ce ne sont pas les mêmes. Moi, j'ai perdu plus de la moitié des DMTO et j'ai un social qui est en train d'exploser.

Ne considérez pas que le département se défaisse, il ne peut pas faire autrement. J'imagine que c'est la même difficulté pour les autres collectivités.

Je rappellerai quand même que les collectivités s'administrent librement et qu'elles décident de leur fonctionnement. Nous, nous avons décidé que nous ne pouvions pas faire autrement parce que c'est la vérité.

J'entends vos revendications, ce que je vous demande, c'est que les choses puissent se régler autrement que le tournant qu'elles ont pris ces derniers jours. Les images que j'ai vues, les mots que j'ai lus, les accroches que j'ai vues son inacceptables. C'est facile d'aller bousculer quelqu'un avec un masque et un casque ! Il n'y a qu'une chose qui compte dans la vie, c'est le respect de celui qui est en face.

On peut avoir des revendications, on peut estimer que son sort mérite mieux, mais dans les sapeurs-pompiers, il y a deux choses qu'il faut voir, il y a ce que sont les professionnels et ce que sont les volontaires. La France ne fonctionnerait pas sans ses sapeurs-pompiers volontaires : 78 % des sorties en France sont faites par des volontaires. Le 8 décembre n'existerait pas sans les volontaires. Les grands feux de Bordeaux n'existeraient pas en termes de sécurité sans les volontaires.

Les professionnels, c'est bien, c'est important, cela relève plutôt des grandes métropoles, mais n'oubliez pas aussi les volontaires qui n'ont pas du tout la même vision. Certains volontaires sont excédés par le mouvement syndical qui règne en ce moment sur le département du Rhône. J'en appelle à la raison, parce que cette grève est en train de prendre un tournant extrêmement difficile à l'égard de certaines personnes et je ne l'accepte pas, je ne l'accepterai jamais.

En tout cas, sachez que le 0,5 % est une délibération qui ne concerne pas que les sapeurs-pompiers, elle concerne l'ensemble de nos lignes. Malheureusement, nous ne pourrons pas faire autrement.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup. On peut faire le parallèle avec la métropole de Lyon qui est dans la même situation. Je vous laisse la parole.

Monsieur ARTIGNY.- Je serai assez rapide parce que le président GUILLOTEAU a dit l'essentiel de la situation actuelle et, lors des différentes réunions de négociation, j'ai eu l'occasion de préciser la situation de la métropole de Lyon.

Je voudrais juste faire un petit commentaire en préliminaire. J'ai souvent tendance à dire que comparaison n'est pas raison mais il y a 100 départements en France, il faut regarder la situation de l'ensemble des départements français, et je vous renvoie aux déclarations du président de l'association des départements de France

qui explique qu'une vingtaine de départements sont en situation extrêmement difficile.

Monsieur GUILLOTEAU.- Soixante ! Cela a augmenté en quelques jours.

Monsieur ARTIGNY.- Aujourd'hui, des départements arrêtent de payer leurs obligations sociales. On est quand même dans une globalité que l'on ne peut pas oublier, il faut quand même regarder tout cela, et le président a déjà dit ce qu'il se passera en 2025, s'il n'y a pas de changement radical.

J'ai entendu un certain nombre de choses. On se connaît, cela fait longtemps que l'on se voit, on s'apprécie, chacun a ses positions, j'apprécie beaucoup ce qui a été dit tout à l'heure, j'ai dit à plusieurs reprises qu'il fallait discuter à partir du SACR, c'est le document de base qui a été voté en conseil d'administration et sur lequel le SDMIS a engagé les communes.

C'est le document de base avec tous ses points forts et ses faiblesses. C'est le document de base sur lequel il faut discuter concrètement.

Comment se prépare le budget 2025 au niveau de la métropole ? Je ne vais pas être très différent de ce que vient de dire le président GUILLOTEAU, aujourd'hui, nous avons deux lignes rouges.

La première, c'est le social, c'est-à-dire les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, l'hébergement des femmes isolées avec enfants de moins de 3 ans, etc. C'est notre ligne rouge et, sur ce budget, nous n'avons pas diminué, nous avons augmenté le taux directeur. Nous sommes restés avec les moyens que nous pouvions garder, fidèles à nos ambitions.

La deuxième ligne rouge, c'est la vôtre, la protection civile, nous ne baisserons pas le budget, nous allons même l'augmenter de 0,5 % avec les moyens qui ont été exposés.

Nous attendrons à la fois la loi de finances et le Beauvau de manière à voir ce que nous pouvons faire en plus des 1,5 M€ pour apporter un certain nombre de réponses dans l'immédiat qui, je le rappelle, avaient été des réponses à des propositions formulées lors de la troisième réunion de négociation.

Toutes les autres lignes du budget sont en baisse de manière importante. Nous sommes aujourd'hui dans une situation très difficile à la métropole de Lyon. Ce que l'on appelle l'épargne brute qui nous permet de financer les investissements a dégringolé en l'espace de deux ans, 120 M€ en moins en 2023, 60 M€ en 2024, 45 M€ en moins pour la TVA qui doit remplacer la CVAE, etc.

Nous sommes aujourd'hui dans une situation très compliquée. Nous présenterons un budget équilibré dans une situation particulière, avec le couperet de la loi de finances 2025 qui arrivera. Même si le gouvernement Barnier a chuté, on sait que la dette est encore là et que les efforts devront être déployés par l'État et les collectivités locales.

Tout le monde est prêt à discuter, pas de la manière dont cela a été présenté par M. BARNIER. J'espère que maintenant les discussions se feront en écoutant les collectivités territoriales, et la métropole de Lyon a toujours dit qu'elle serait prête à participer à des discussions pour réduire la dette nationale, mais cela ne doit pas se faire au détriment de l'action sociale et de nos engagements auprès de la population, notamment métropolitaine. C'est ce qu'il faut avoir en tête.

Aujourd'hui, c'est insatisfaisant mais je peux vous assurer que cela fait partie des lignes rouges que nous nous sommes fixées. Dans les discussions, nous avons été clairs, nous avons aussi abordé les

conditions de travail, les questions de pénibilité, les questions de RPS, etc. Ce que j'appelle de mes vœux, c'est que nous puissions reprendre les discussions à partir du SACR en abordant tous les sujets, à la fois les ressources et les moyens, voir comment nous pouvons améliorer la réponse opérationnelle de secours à la population, mais naturellement, cela se fera avec, un moment ou un autre, une contrainte budgétaire qu'il faudra intégrer dans un planning de mise en place.

C'est ce que je voulais ajouter, madame la présidente, en accord avec M. le préfet, sur les négociations à venir.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup, messieurs, pour vos interventions. Monsieur PFEFFER, vous voulez ajouter quelque chose ?

Monsieur PFEFFER.- Je crois que tout a été dit, les organisations syndicales ont un point de vue légitime, les collectivités défendent leur vision budgétaire dans un moment où les finances publiques ne sont pas bonnes.

La réalité, c'est qu'il faut que l'on sorte de ce conflit. En fait, cela signifie que vous ne pouvez pas nous laisser seuls dire que c'est à nous de sortir du conflit. Je pense que vous endossez une responsabilité syndicale dans le fait que l'on arrive à sortir de ce conflit.

Souvenez-vous, ce qui a mis le feu, c'est la question de l'ICL. Ensuite, je me souviens, il y avait quatre points dans notre première réunion de concertation. L'idée est d'arriver à trouver une convergence.

Finalement, je pense que le contrôle a été perdu par tout le monde sur le conflit, ce qui fait qu'aujourd'hui nous sommes dans une voie sans issue. Vous avez entendu les financeurs, nous vous entendons, je pense qu'il faut vraiment que l'on prenne le temps à la rentrée de trouver les moyens, tous, au-delà des moyens financiers des uns et des autres, de sortir de ce conflit qui n'est pas bon pour les sapeurs-pompiers, qui n'est pas bon pour la population, qui n'est pas bon pour les

collectivités qui sont à vos côtés et qui n'est pas bon pour l'État en charge de veiller à ce que les secours puissent être réalisés sur le territoire.

Nous sommes dans une situation tendue, je suis persuadé qu'en continuant le dialogue, en essayant de faire retomber la pression de tous les côtés, nous trouverons une issue qui ne sera pas forcément la plus favorable mais qui sera une issue à ce conflit social. Nous avons toujours été dans le dialogue, il faut que nous nous fixions ensemble cette perspective.

Madame KHELIFI.- J'ajouterais une issue acceptable par tous !

Merci beaucoup, monsieur PFEFFER, pour vos propos qui militent dans le sens d'une sortie de conflit, qui je crois est nécessaire pour tout le monde.

Je voudrais ajouter quelques chiffres pour indiquer que quand même, les collectivités locales, depuis trois ou quatre ans, ont pris leur part dans le financement de notre établissement public.

L'évolution tout d'abord de la contribution des financeurs de 2015 à 2020 a augmenté de 6 %, de 11% entre 2021 et 2024. Cela veut bien dire que les collectivités locales ont quand même contribué à l'augmentation de ce financement. Notre établissement public a besoin de moyens, d'effectifs, mais je tenais à vous rappeler ces chiffres qui montrent que les collectivités ont participé au financement et particulièrement sur ce mandat, il y a eu plus de financement que lors du mandat précédent.

Je ne dis pas que c'est suffisant mais les efforts de ces collectivités, de nos financeurs, ont été faits et ont été particulièrement importants ces dernières années.

Concernant les mesures sociales et notamment les recrutements, même si je sais, et nous l'avons partagé avec les

organisations syndicales, qu'il est encore nécessaire de recruter au sein de notre établissement public, je veux dire que depuis quelques années, nous n'avons pas non plus arrêté de recruter.

Je rappelle qu'il y avait un accord qui datait de mon prédécesseur, M. SECHERESSE, qui allait jusqu'à fin 2023. Lorsque nous sommes arrivés à la tête de l'établissement, nous n'avons pas souhaité le retirer et tout effacer. Nous avons maintenu l'accord, nous l'avons appliqué. Je rappelle que cet accord de 2018 portait sur 10 recrutements par an, nous les avons réalisés. Un accord a suivi, l'accord 2024-2026. En 2024, nous avons encore recruté 10 sapeurs-pompiers, nous en sommes à 60 recrutements depuis six ans. Nous n'avons pas non plus fait aucun effort sur les mesures sociales.

Sur les mesures sociales toujours, je tiens à rappeler également deux chiffres. De 2015 à 2020, nous avons réalisé 4 M€ de mesures sociales en faveur du personnel de l'établissement, et de 2021 à 2024, plus de 10 M€ ont été engagés.

Je tiens simplement à rappeler ces chiffres, parce que l'on nous accuse peut-être de n'avoir rien fait ou de ne pas avoir fait assez, mais ces chiffres montrent qu'il y a quand même une volonté depuis 2020 d'engager des mesures sociales qui étaient nécessaires et il faut continuer à les mener. Je compte sur le fait que le dialogue social puisse reprendre à travers des réunions de négociation qui nous permettront, je l'espère, de sortir de cette crise et de ce conflit social parce que c'est nécessaire pour tout le monde.

Voilà ce que je souhaitais dire. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Monsieur CHAMBON.- Madame la Présidente, monsieur le préfet, monsieur le Président, nous entendons bien tout ce qui est dit de part et d'autre des collectivités sur les contraintes budgétaires et, en tant qu'élus, nous ne pouvons pas les ignorer.

Nous entendons que des efforts ont été faits et nous constatons une insatisfaction. En tant qu'élus, vous allez nous demander de nous exprimer et de voter sur un budget. Notre problème, c'est que nous entendons vos chiffres mais nous ne connaissons pas celui qui conviendrait aux organisations syndicales, c'est-à-dire quel est le delta et qui serait l'objet d'un éventuel désaccord.

Il est compliqué pour nous de nous exprimer ne sachant pas si l'objet du conflit, ce sont 200 000 €, 500 000 € ou 5 M€.

Cela me pose cette problématique, je ne sais pas si je suis le seul ou non. Il me semble qu'il serait important de pouvoir aborder ce delta qui, semble-t-il, est ce qui pose problème.

J'espère que je me suis exprimé clairement.

Madame KHELIFI.- Je crois que ce n'est pas le lieu ici, les organisations syndicales ont eu un temps de parole au début de ce conseil d'administration, elles ont des revendications qui portent sur les effectifs.

À travers le SACR, nous avons posé un volume d'effectif qui ne correspond pas aux revendications des organisations syndicales, c'est pour cela que j'ai proposé en début de conseil d'administration qu'une mission de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises puisse avoir lieu de façon à objectiver la réalité de ces besoins pour notre établissement public. Il faudra sans doute que la direction générale de la sécurité civile puisse venir évaluer en toute objectivité ces besoins, peut-être avec les organisations syndicales, elles font la proposition elles-mêmes de cet audit de la DGSCGC, qui nous permettra de trouver un accord.

Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

Monsieur CHAMBON.- J'entends que ce n'est pas le lieu. Le conseil d'administration est toujours un lieu pour poser des questions

et j'entends votre réponse. Si l'audit dont vous parlez permet d'apaiser la situation en attendant le résultat et des propositions de part et d'autre, c'est formidable.

Monsieur GUILLOTEAU.- En fait, les revendications sont multiples et diverses, certaines concernent la masse salariale, les salaires, d'autres le recrutement, d'autres le matériel, d'autres le temps d'attente et d'autres la circulation. Elles sont toutes différentes.

La décision que l'on prendra, c'est de savoir si, financièrement, les collectivités peuvent suivre. J'ai expliqué pourquoi le département ne pouvait pas suivre.

Je vais vous le faire très simple : l'ensemble des revendications et demandes, c'est 14 M€. Allez expliquer aux maires de Monsols, de Tarare, qu'ils doivent payer pour des revendications syndicales qui concernent uniquement votre territoire... ça ne va pas être simple à expliquer car la demande est globale, mais une grande partie est à vos mains. Le problème de la circulation dans Lyon, ce qui se passe quand on amène un véhicule aux urgences, je crois que le président du CA des HCL, c'est le Maire de Lyon donc vous voyez, les revendications peuvent partagées.

Madame KHELIFI.- Nous dépassons le cadre du débat qui doit avoir lieu et qui devrait avoir lieu. Effectivement, le président du conseil de surveillance des HCL est le maire de Lyon mais il est en minorité et ce n'est pas lui qui décide, c'est le directeur qui met en œuvre la politique des HCL.

Monsieur GUILLOTEAU.- Je ne m'en suis jamais aperçu.

Madame KHELIFI.- D'autres souhaits d'intervention ?

Madame SARSELLI.- Bonjour à toutes et tous, je voudrais vous présenter des excuses pour mon retard.

Je rebondis juste sur ce que j'entends à l'instant, je n'aime pas le mot d'audit, ce n'est pas le mot qui convient le mieux dans la situation actuelle me semble-t-il.

Madame KHELIFI.- C'est une mission d'accompagnement et d'appui, vous avez raison de le souligner.

Madame SARSELLI.- Si la mission permet d'objectiver les choses, je suis d'accord. Il n'empêche que l'on peut objectiver de manière financière, après il y a des réalités de terrain, et qui mieux que ceux qui sont sur le terrain pour évaluer ce dont ils ont besoin ? Je crois que nous sommes peut-être moins aptes à tout cela.

Pour rebondir sur ce que vous disiez, monsieur le président, cher Christophe, c'est bien d'avoir replacé dans le contexte général parce qu'il y a beaucoup de choses qui ont provoqué ces tensions. Les conditions générales d'opération ne sont plus les mêmes, effectivement, les tâches ont augmenté. Vous parliez de la circulation dans Lyon, effectivement, on n'en est pas responsable, mais madame la présidente fait partie de l'exécutif métropolitain donc, de manière indirecte, il y a peut-être des choses à travailler et à faire. Ce n'est pas ici que l'on en discutera. Sur ce point, je vous donne raison, ce n'est pas dans cette enceinte.

De manière opérationnelle, des problématiques se posent, vous les avez soulevées, nous sommes des financeurs, c'est vrai, vous l'avez rappelé, et le but d'un financeur est de faire des choix et d'établir ses priorités.

Par-delà la mission que vous avez proposée, qui semble être acceptée, il y a peut-être aussi des financeurs autres que l'État qui doivent prendre du temps à devoir établir nos priorités. Après, il faut sortir d'un conflit qui est lourd, des difficultés que vous partagez avec le corps des sapeurs-pompiers.

C'était plus pour m'excuser et vous dire que le sujet est vraiment très tendu mais très important.

Madame KHELIFI.- Merci. Monsieur GASCON ?

Monsieur GASCON.- Nous sommes tous en responsabilité et nous n'allons pas revenir sur la situation économique de notre pays, mais si nous nous mettons à la place des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires et que nous regardons de loin (que l'on ne se méprenne pas sur mes propos, je ne veux pas faire de mauvaise politique politicienne), au vu des choix politiques de certains projets et de priorités qui ont pu être décidés ces derniers mois ou dernières années au niveau de la métropole, on peut se dire : « Pourquoi ne pensent-ils pas à nous de manière un peu plus urgente que certaines choses qui ont pu être faites ? »

La caserne de Saint-Priest est sur mon territoire, je les vois très fréquemment travailler, fonctionner, il est vrai qu'à un moment, quand on regarde cela de loin, vous parlez de 14 M€, c'est le delta qui apparemment provoque ce conflit, mais il y a peut-être une marge de négociation pour sortir de ce conflit malsain qui pourrait la situation.

Je me mets à leur place et, vu de loin, il y a des dépenses qui sont engagées à la métropole qui ne sont pas urgentes, que l'on pourrait reporter à d'autres moments pour régler les problèmes de nos sapeurs-pompiers qui, eux, interviennent au quotidien pour sauver des vies. Je me demande si les priorités ne sont pas à rediscuter.

Monsieur ARTIGNY.- Vous voulez parler du RSA ?

Madame KHELIFI.- On pourrait reparler du RSA et de l'enveloppe qui va forcément diminuer. Où voulez-vous en venir, monsieur GASCON ?

Vous êtes en train de nous dire que nous avons sous-financé l'établissement alors que je vous ai exactement dit le

contraire, que, de 2015 à 2020, les contributions ont augmenté de 6 % et, de 2021 à 2024, de plus du double. Il y a quand même une très forte volonté des financeurs de financer l'établissement public.

Ces financeurs l'ont largement démontré avec une très forte hausse des contributions. En plus, je n'ai même pas pris l'année 2020, j'ai repris à partir de 2021. Il y a quand même une volonté des financeurs d'augmenter leur contribution. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes : 14 M€ depuis 2021. C'était beaucoup moins sur le mandat précédent de 2015 à 2020.

Je ne peux pas vous laisser dire que l'on ne s'intéresse pas aux sapeurs-pompiers, ce n'est pas vrai parce que les chiffres démontrent très clairement le contraire.

Monsieur GASCON.- Je me suis peut-être mal exprimé, ce n'est pas du tout ce que j'ai voulu dire. Des efforts ont été déployés, ils ont été entendus. Je parle de l'avenir, de ce qu'ils sont en train de vous dire et de certains projets qui sont prévus par la métropole et qui ne sont peut-être pas prioritaires au vu de ce qui se passe aujourd'hui au sein du SDMIS. Je ne parle pas du passé, je parle de l'avenir. Je ne vais pas entrer dans les détails des projets qui ont été entrepris et qui ont été votés, qui pourraient être reportés plutôt que d'être dans l'urgence de ce qui est demandé au sein du SDMIS. C'est juste cela.

Madame KHELIFI.- Nous avons parlé de l'avenir en conseil de métropole, et je pense que nous étions au même conseil. M. ARTIGNY vous en a dressé le tableau, nous allons même toucher à nos investissements en les baissant, nous allons toucher à nos dépenses sociales, à notre politique handicap, un nombre incalculable de politiques vont être réduites. Je ne vois pas où vous voulez en venir.

L'avenir, oui. M. le président du département vient de vous le décrire, il est en berne pour les collectivités locales. Les DMTO sont très fortement en baisse, que ce soit pour le département ou la métropole

de Lyon, pour vous d'ailleurs communes, c'est exactement la même chose.

L'avenir demandera des efforts sur toutes les politiques et, dans le passé, les collectivités ont beaucoup contribué pour remettre à plat le SDMIS avec les chiffres que je vous ai donnés tout à l'heure. L'avenir ne sera pas aussi rose, malheureusement, et encore, les financeurs font un effort avec ce +0,5 %, peut-être pas autant que vous le souhaiteriez, monsieur GASCON, mais les financeurs viennent de vous l'exprimer, ils ne peuvent pas aller plus loin compte tenu des budgets et de la difficulté que rencontrent toutes les collectivités locales. Elles sont toutes dans la même situation. Aller plus loin que 0,5 %, c'est très compliqué, et ce sera forcément au détriment de plein d'autres choses.

Monsieur VIEIRA ?

Monsieur VIEIRA.- Merci, madame la présidente.

Je voudrais simplement dire aux organisations syndicales, par rapport aux propos qu'elles ont exprimés en préambule disant que les élus devaient entendre leurs revendications, que nous ne sommes pas des élus hors sol et que nous avons aussi nos propres réalités.

À titre personnel, je travaille dans l'éducation nationale qui est aussi un secteur très compliqué, dans lequel il n'y a pas plus tard que trois heures, j'étais en classe, j'ai 30 élèves parce qu'aujourd'hui nous sommes dans un pays où nous avons le plus d'élèves par classe en moyenne, nous avons des sous-investissements chroniques.

On a parlé de l'hôpital, on a parlé des temps d'attente et j'ai entendu également dans vos différentes expressions combien c'est rageant d'attendre aux urgences les prises en charge, mais pour avoir une sœur qui est interne, je peux aussi vous dire que, pour elle, ce sont des nuits et des épuisements à longueur de temps parce que, là aussi, à l'hôpital public, on est dans des conditions sinistrées.

Je rejoins un propos qui a été exprimé lundi en conseil métropolitain : ne pensez pas que nous soyons sur un piédestal et complètement sourds à la réalité. C'est valable aussi pour beaucoup de mes collègues, mais quand on est élu en conseil métropolitain, et que l'on vote ces délibérations, on a aussi ses expériences qui parlent, et ne croyez pas que c'est de gaieté de cœur que l'on dit que c'est + 0,5 % et pas plus.

Comme l'a exprimé M. ARTIGNY, les collectivités s'administrent librement mais elles font moins avec les recettes qui sont prévues par la loi, avec des recettes qui sont clairement en diminution et avec des politiques qui ne cessent de croître. M. ARTIGNY a parlé des politiques sociales ou du RSA. Quand je siège dans un conseil d'administration d'un EHPAD qui, pour une majeure partie de son financement, dépend de l'ARS, je suis effaré de sa situation économique. La métropole a toutes ces cartes et nous devons réussir à les faire entrer dans un budget final.

J'entends complètement, ne croyez pas que nous sommes sourds au malaise dont vous nous faites part, mais ce qui a été exprimé aujourd'hui par M. ARTIGNY est fondamental : aujourd'hui, la métropole n'est pas en capacité financière de venir apporter plus, et c'est aussi le cas je crois pour le département du Rhône, de manière à répondre à ces revendications. Je m'associe évidemment à tout ce qui a été rappelé par Mme la présidente sur ce qui a été fait depuis le début du mandat en comparaison de ce qui avait été fait précédemment.

Madame KHELIFI.- Merci. Monsieur KOHLHAAS ?

Monsieur KOHLHAAS.- M. GASCON a parlé de responsabilité, ce mot a un sens. Je crois avoir compris, d'après les propos du président GUILLOTEAU, que les demandes syndicales sont récurrentes. Quand on parle de création de postes, je ne pense pas que les organisations syndicales demandent des postes pour un an. Reporter

une demande d'investissement n'a aucun enjeu, ce sont des dépenses de fonctionnement qui doivent être répétées chaque année.

Par ailleurs, en tant que vice-président aux mobilités à la métropole de Lyon, je le sais bien, je le sens bien, l'augmentation du budget du SDMIS est de + 0,5 % dans un contexte où, en dehors des dépenses contraintes, pour tous les autres, c'est une baisse de 15 % qui est demandée. C'est le contexte.

Enfin, sur la question du temps d'intervention qui est importante, sur lequel les conditions de circulation ont un impact, sachez qu'il s'est allongé, dans tout le département du Rhône, pas simplement dans la métropole. J'irai même plus loin puisque je renvoie à la question du député Florian CHAUCHE au gouvernement demandant pourquoi les temps d'intervention de tous les SDIS de France s'étaient allongés d'une minute trente. Vous pouvez trouver cela sur le site de l'Assemblée nationale. Et j'ai entendu dire que le temps d'intervention du SDMIS est l'un des meilleurs de France par rapport à d'autres départements.

Madame KHELIFI.- Merci.

Monsieur DEVINAZ.- Il faut effectivement sortir de cette crise et, à la demande de l'intersyndicale, nous aurons une rencontre le 10 janvier pour essayer de trier ce qui relève des négociations au niveau des collectivités territoriales de ce qui relève des négociations au niveau de l'État.

Néanmoins, en tant que sénateur, je voudrais dire à l'ensemble des élus que je ne pense pas que l'on ait pour habitude de tirer sur le pompier de service mais, dans ce cas, ce pompier de service, ce sont les collectivités territoriales, et il vaudrait mieux éviter de rentrer dans une logique où l'on tire sur celles qui peuvent améliorer la situation.

Je partage totalement ce qu'a dit le président du département. J'insiste sur le fait que nos collectivités territoriales ne

peuvent plus prélever l'impôt, elles ne peuvent jouer que sur un impôt, notamment l'impôt foncier, mais il y a une limite. Elles sont confrontées à une inflation, à une augmentation de leurs charges, à un changement climatique qui modifie un certain nombre de données. Elles ont l'obligation d'organiser nos cités pour être dans la résilience et s'adapter à ce réchauffement climatique.

Je vous rappelle qu'il est promis pour 2050 que le climat de l'agglomération lyonnaise sera celui d'Alger. Là aussi, il faut prendre un certain nombre de dispositions tout de suite pour au moins limiter les futures casses qui solliciteront les services de secours.

De plus, le budget 2025 de l'État n'est toujours pas arrêté et, cela a été évoqué par l'ensemble des collectivités territoriales, on voit bien les risques qu'il y a pour leur budget, mais aujourd'hui, elles sont, comme un certain nombre d'élus nationaux, dans l'expectative. On ne sait pas si l'on va reprendre le budget tel quel ou si l'on en aura un nouveau.

En attendant, je vais rencontrer la présidente du SDMIS, le contrôleur général, et le groupe auquel j'appartiens déposera un amendement sur la nécessité d'augmenter la taxe sur les conventions d'assurance. Elle n'a pas augmenté depuis deux ans, elle est à 6,65, il faut la passer à 12,65, c'est un moyen indispensable pour permettre aux collectivités territoriales de faire face à leurs obligations et, en même temps, de faire en sorte qu'ici ou là on sorte de la crise dans laquelle on se trouve.

Il y a d'autres aspects. On voit bien ce qui s'est passé à Mayotte même si, en 2021, il y a eu une proposition de loi, il y a une réflexion à mener, et il me semble que dès que le ministre de l'intérieur sera confirmé, il y aura de ma part la nécessité de le rencontrer pour accélérer les travaux du Beauvau de la sécurité.

Madame KHELIFI.- Merci pour vos propos.

Effectivement, nous continuons ce travail au niveau national sur le Beauvau de la sécurité et le travail auprès des parlementaires que nous avons engagé il y a deux ans, avec des propositions d'amendements que nous avons faites avec le directeur sur le PLF, notamment celui que vous avez évoqué sur le doublement de la TSCA qui est indispensable puisqu'elle n'a pas progressé depuis de trop nombreuses années. Il est normal qu'elle puisse être augmentée aujourd'hui compte tenu des conséquences du dérèglement climatique.

On se souvient d'événements climatiques tout récents sur un autre département, puis sur notre territoire, puis des inondations à Givors qui ont mobilisé 300 sapeurs-pompiers et qui ont donné lieu à 500 interventions. Il est normal que cette contribution sur les assurances soit augmentée parce que nous sauvons des biens lorsque les sapeurs-pompiers interviennent. Il est normal que les assurances y contribuent.

Merci beaucoup pour le travail qui a été engagé avec vous, monsieur le sénateur, et avec les autres parlementaires du Rhône, un travail constructif que je salue et qui, j'espère, continuera.

Monsieur DEVINAZ.- Si l'on est aux remerciements, je remercie la présidente et le contrôleur général pour tout le travail qu'ils ont accompli et la sensibilisation qu'ils ont organisée auprès des parlementaires.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup.

Monsieur VIEIRA.- Pour rebondir sur les propos de M. KOHLHAAS, il ne faudrait pas laisser s'installer la petite musique, que je vois naître, de la piste cyclable qui empêcherait les sapeurs-pompiers d'intervenir. Je tiens à rappeler que, tout récemment, il y avait eu justement des articles qui s'étaient fait l'écho de la diminution du temps d'attente au niveau de Paris, et ce qui était mis en avant, c'était la création de ces pistes puisqu'elles sont dimensionnées de manière à

permettre la circulation des camions et aussi à accélérer la circulation, là où avant on pouvait avoir deux voies de voitures bouchées, et donc permettre une intervention plus rapide.

Il y a certes un ralentissement en raison des travaux, il ne s'agit pas de le nier, mais il y a aussi d'autres facteurs qui sont majeurs dans l'augmentation de ce temps d'intervention, je pense à la sur-mobilisation des sapeurs-pompiers qui sont obligés d'attendre aux urgences, et qui ne sont pas en caserne et ne sont pas disponibles pour pouvoir intervenir. J'ai lu dans je ne sais plus quel rapport que cela entraînait parfois des sollicitations de casernes plus éloignées.

Jean-Charles l'a rappelé, c'est une augmentation qui est valable partout, je ne crois pas que tout le département soit en travaux non plus.

Madame KHELIFI.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur GUILLOTEAU.- Je crois que l'on ne doit pas circuler dans la même ville. Je rappellerai que les temps de circulation ont augmenté dans Lyon et qu'entre trois et six minutes, on perd une personne sur un AVC. Je referme la parenthèse.

Je voudrais simplement rappeler à mes collègues qu'ils ont quand même une chance extraordinaire parce qu'ils ne paient qu'une fois. Dans le département du Rhône, on paie deux fois. Vous, c'est la métropole qui paie. Nous, dans le département du Rhône, les administrés payent au département et aux communes pour un coût de sapeurs-pompiers qui n'est pas tout à fait le même. Entre un adjudant-chef professionnel et un adjudant-chef volontaire, l'un gagne 14 € de la vacation, je vous laisse dire combien gagne l'autre.

Madame KHELIFI.- Monsieur le président, je ne crois pas qu'il faille comparer...

Monsieur GUILLOTEAU.- Le travail est le même, la formation est la même, c'est même pire pour eux, ils le prennent sur leur temps familial, leur temps professionnel, leur temps syndical parfois. Je ne peux pas vous laisser dire cela. Je suis le président du conseil national des sapeurs-pompiers volontaires, c'est aujourd'hui un grand débat que nous avons entre la vision des professionnels et celle des volontaires. Certains professionnels sont volontaires aussi et parfois ils ne demandent qu'une chose, c'est de toucher la prestation de fidélisation et de reconnaissance (PFR) quand ils partent à la retraite.

Madame KHELIFI.- Est-ce ce que j'ai dit, Monsieur le Président ? Vous ne m'avez pas laissée finir ma phrase.

Monsieur GUILLOTEAU.- Je ne laisserai pas porter l'opprobre sur les sapeurs-pompiers volontaires.

Madame KHELIFI.- Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Monsieur KOHLHAAS.- Je crois qu'autour de la table il n'y a aucun intérêt à opposer les professionnels et les volontaires, nous éprouvons une grande admiration pour tous.

Monsieur GUILLOTEAU.- Sauf que ce n'est pas le même coût.

Monsieur KOHLHAAS.- Ce n'est pas la même charge de travail.

Monsieur GUILLOTEAU.- Quand ils font le 8 décembre à Lyon, c'est exactement la même chose, quand ils font les feux à Bordeaux, c'est exactement la même chose, quand ils vont dans le Var, c'est la même chose, quand ils ont des décès sur les routes, c'est la même chose.

Madame KHELIFI.- Monsieur KOHLHAAS, vous avez raison de souligner que l'on ne peut pas opposer les volontaires aux professionnels, ce sont des forces complémentaires, l'une ne peut

s'opposer à l'autre et l'une ne peut se passer de l'autre. Ce n'est pas un débat à avoir aujourd'hui, ce sont deux forces complémentaires sur notre SDMIS. Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur DEVINAZ.- Quand on annonce des chiffres, il faut toujours être prudent. Moi qui, pendant de nombreuses années, étais dans la sécurité routière, je peux affirmer que l'on a réduit le nombre de morts sur les routes grâce à un certain nombre de mesures, et aujourd'hui, on le réduit considérablement grâce à l'efficacité et la rapidité des secours. Il y a chiffres et chiffres.

Madame KHELIFI.- Merci. Je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? 4 voix.

Je vous remercie, ce rapport est adopté à la majorité.

R/24-12/03 Fixation du montant des contributions des collectivités territoriales au budget principal du SDMIS pour l'exercice 2025

Madame KHELIFI.- Nous venons d'entériner une augmentation de + 0,5 % pour l'ensemble des contributions des collectivités territoriales, notamment les communes et EPCI du Rhône.

Le montant total des contributions des collectivités territoriales au budget du SDMIS s'élèvera en 2025 à un peu plus de 163 M€ contre un peu plus de 162 M€ en 2024. Il se décomposera de la manière suivante : un peu plus de 130 M€ pour la métropole de Lyon, un peu plus de 24 M€ pour le département du Rhône et un peu plus de 8 M€ pour les communes et EPCI du département du Rhône.

Le montant annuel dû par chaque commune et EPCI est calculé au prorata des populations municipales de l'année N-1, et le détail

par commune et EPCI figure en annexe du rapport qui vous a été transmis. Ce montant doit leur être notifié avant le 1^{er} janvier.

J'apporte une précision par rapport à ce que vous avez dit, monsieur le président, lorsque vous avez indiqué que vous payiez deux fois à travers les communes et le département. Sur la métropole de Lyon, cette contribution des communes est incluse dans la contribution de la métropole de Lyon, c'est prévu dans ce qui a été défini en 2015. Nous payons pour les communes, ce n'est pas la même répartition sur le département du Rhône, les communes payent leur part et vous ne payez pas pour les communes. Je tenais à apporter cette précision qui était nécessaire pour ne pas qu'il y ait de confusion.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je sou mets le rapport aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? 4 voix.

Le rapport est adopté.

R/24-12/04 Convention de mutualisation C2024-129 entre le département du Rhône et le SDMIS pour la période 2025-2027

Madame KHELIFI.- Monsieur le contrôleur général, je vous laisse résumer le rapport.

Contrôleur général CLAVAUD.- Depuis 2009, le département du Rhône et le SDMIS ont conclu plusieurs conventions ayant pour objet la gestion mutualisée d'un certain nombre de moyens. Nous avons donc à reconduire une nouvelle convention dont le périmètre serait :

- la maintenance et la réparation des véhicules d'exploitation routière du département réalisées par le SDMIS et la prise en compte de 24 postes financés par le département ;

- la mise à disposition de locaux du SDMIS sur le site Rabelais et le site de Saint-Priest au profit du département ;

- l'hébergement par le SDMIS de serveurs informatiques du département sur le site de la Croix-Rousse ;

- la mise à disposition réciproque de fibres optiques et de données numériques.

La convention précise également les dispositions prises par le département en vue de faciliter la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, agents du département.

Nous partons sur une convention d'un an pour 2025, reconductible deux fois par an.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup, monsieur le contrôleur général. Y a-t-il des questions sur cette convention de mutualisation ?

S'il n'y en a pas, je sou mets le rapport au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/24-12/05 Plan de formation 2025-2029 : politique de formation et de développement des compétences, plan pluriannuel de développement des compétences 2025-2029 et règlement de formation du SDMIS

Madame KHELIFI.- Monsieur le contrôleur général, je vous laisse la parole.

Contrôleur général CLAUD.- Le rapport qui vous est présenté concerne le plan de formation pour les cinq prochaines années, et ce à compter du 1^{er} janvier 2025 pour la période 2025-2029.

Ce plan de formation rassemble et organise les mesures qui relèvent de la réglementation, des orientations du schéma directeur national de la formation adopté par la DGSCGC ainsi que les orientations du SACR et la feuille de route du SDMS.

Cet ensemble définit la politique de formation qui sera conduite par notre établissement et reprecise également les conditions de sa mise en œuvre.

Il se compose de plusieurs documents : la politique de formation et de développement des compétences, le plan pluriannuel de développement des compétences et enfin le règlement de formation. Il est décliné chaque année dans un calendrier de formation.

Les orientations que nous proposerons pour les cinq prochaines années sont les suivantes :

- adapter la formation aux missions en prenant en compte la sécurité des intervenants ;
- mettre en œuvre la formation sur l'ensemble du territoire en capitalisant toutes nos ressources ;
- accompagner la mise en œuvre d'outils numériques en formation ;
- ouvrir le SDMS à des partenariats, à la recherche et aux innovations.

Ce document a été présenté et soumis pour avis aux instances du SDMS.

Madame KHELIFI.- Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je soumetts ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/24-12/06 Fixation de la participation financière du SDMIS à la protection sociale complémentaire de ses agents au titre de l'année 2025

Madame KHELIFI.- Je rappelle que le SDMIS a mis en place des conventions de participation pour la protection sociale complémentaire de ses agents, pour la santé et la prévoyance.

Ces dispositifs, initialement instaurés pour la période 2013-2018 puis reconduits pour les années 2019-2024, enregistrent une forte adhésion avec 92 % des agents qui adhèrent au contrat collectif santé, ce qui est un chiffre relativement élevé et je m'en félicite d'ailleurs, 90 % des agents adhèrent au contrat collectif prévoyance et, pour l'année 2025, dans l'attente d'évolutions réglementaires, les conventions ont été prorogées pour un an.

Je vous propose de maintenir la participation financière pour le risque santé à 28 € par mois et de porter de 2 € à 7 € par mois la participation financière du SDMIS pour la prévoyance.

Le coût supplémentaire pour le SDMIS sera de 90 000 € pour l'année 2025, ce qui portera le coût global de la participation financière du SDMIS au dispositif de protection sociale complémentaire à environ 640 000 € pour l'année 2025.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/24-12/07 Rapport social unique (RSU) et information relative aux avis émis sur le RSU lors du comité social territorial (CST) du 12 décembre 2024

Madame KHELIFI.- Monsieur le contrôleur général, vous avez la parole.

Contrôleur général CLAVAUD.- Le rapport social unique a été présenté le 12 décembre au comité social territorial, il a donné lieu à un débat sur l'évolution des politiques ressources humaines. Le RSU a recueilli pour le collège des représentants de l'établissement un avis favorable à l'unanimité, pour le collège des représentants du personnel un avis favorable à l'unanimité avec une mention particulière puisque nous avons une formation réduite dans le cadre du conflit. En effet, nous reprogrammons des séances exceptionnelles puisque la séance principale n'avait pas pu se tenir.

Sur le RSU, quelques éléments à souligner.

C'est maintenant une trame identique dans toutes les collectivités, il traite des thématiques que vous retrouvez dans la synthèse.

Ce que je voudrais souligner, pour le premier point, c'est l'augmentation des effectifs que la présidente vous a rappelée. Entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2023, nous sommes passés de 1 558 agents dont 1 194 sapeurs-pompiers professionnels à 1 621 agents dont 1 259 sapeurs-pompiers professionnels. Les recrutements qui se font au 1^{er} janvier 2024 ne sont pas comptabilisés mais cela traduit bien cette évolution des créations de postes par an.

Nous avons ensuite un deuxième point particulier qui est une politique volontariste de l'établissement pour favoriser le recrutement par concours. Cela nous permet aussi d'avoir un contrat social avec la jeunesse et de rajeunir ou de maintenir la moyenne d'âge de nos effectifs.

C'est un point qui se caractérise aussi par la surveillance de la moyenne d'âge des sapeurs-pompiers professionnels, puisque c'est également lié à une capacité à exercer cette activité qui sollicite beaucoup physiquement.

Au 31 décembre 2017, la moyenne d'âge était de 41,4 ans. Au 31 décembre 2023, elle est de 42,6 ans. Il y a eu effectivement une augmentation de l'ordre d'une année, mais sur un laps de temps de six ans. Cela montre que le renouvellement dynamique que nous effectuons permet quand même de maintenir la moyenne d'âge.

Le dernier point que je voudrais souligner, c'est la progression du taux de féminisation et c'est grâce aux leviers du plan égalité femmes-hommes.

Au 31 décembre 2017, le taux de féminisation du corps était de 14,2 %, il est aujourd'hui de 17,1 %. Si on zoome sur le collège le moins féminisé, les sapeurs-pompiers professionnels, il était de 3 % en 2017, il y avait seulement 21 femmes sapeurs-pompiers professionnels non-officiers sur les 36 femmes sapeurs-pompiers professionnels. En 2023, le taux de féminisation pour le corps est de 17,1 % pour les salariés mais si l'on zoome sur le segment des sapeurs-pompiers professionnels, nous sommes à 7 %, le taux de féminisation a doublé, nous avons 89 femmes sapeurs-pompiers professionnels aujourd'hui dont 71 qui sont sapeurs-pompiers professionnels non-officiers.

C'est une progression régulière. Dans chaque formation initiale, dans chaque groupe de recrutement, nous veillons à avoir des jeunes femmes.

Voilà ce que je voulais souligner sur le RSU.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup, contrôleur général. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

R/24-12/08 Budget principal - Virements de crédits entre chapitres - Exercice 2024

Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.- Ce virement de crédits permettra l'acquisition de véhicules en fin d'année. Nous avons pris les crédits qui étaient sur un compte du chapitre 21 pour les passer sur un compte d'avance, puisqu'il s'agissait de procéder au paiement d'avance. C'est ce qui explique ce virement en fin d'exercice.

Madame KHELIFI.- Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

R/24-12/09 Budget principal et budget annexe « énergies renouvelables » du SDMIS – dépenses d'investissement 2025 avant l'adoption du budget primitif : autorisation donnée à la présidente dans la limite du quart des crédits votés en 2024

Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.- C'est une délibération pour permettre de fonctionner durant le premier trimestre 2025 avant le vote du budget primitif en mars. Pour la section d'investissement, nous pourrons dépenser le quart des crédits qui étaient ouverts l'année précédente, sous réserve de l'autorisation de l'assemblée délibérante. C'est l'objet de ce rapport.

Madame KHELIFI.- Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

R/24-12/10 Clôture des opérations, autorisations de programme et des programmes pour l'exercice 2024

Madame KHELIFI.- Comme chaque année, ce rapport permet de vous rendre compte des opérations achevées en cours d'année et de les clôturer comptablement.

C'est une délibération technique.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

R/24-12/11 Compte rendu des décisions prises en matière d'emprunt par la présidente

Madame KHELIFI.- Chaque année, le SD MIS est contraint de recourir à l'emprunt pour financer ses investissements dès lors que nous ne dégageons aucun excédent de fonctionnement.

Pour 2024, le SD MIS a contracté très récemment un emprunt de 7 M€ correspondant au montant du déficit d'investissement estimé, il s'agit d'un emprunt sur 25 ans au taux fixe de 3,27 %.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, je la sou mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

R/24-12/12 Compte rendu des dons, cessions à titre onéreux des matériels réformés du SD MIS

Madame KHELIFI.- Monsieur le Contrôleur général, je vous laisse faire une brève synthèse du rapport.

Contrôleur général CLAVAUD.- Vous retrouvez les éléments dans les tableaux. Le SDMIS vend la plupart des matériels qui peuvent être encore valorisés sur le marché de seconde main et, là, vous avez le compte rendu par rubrique des dons faits pour ce qui n'est pas vendable.

Les analyses portent sur la réutilisation d'un certain nombre d'équipements qui partent pour des associations ou pour des services à l'étranger, quelques équipements reconditionnés qui partent au SDIS 66, un certain nombre de matériels dont vous avez la liste qui sont mis en vente sur le site Agorastore, qui représentent une recette de plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup, monsieur le Contrôleur général.

Y a-t-il des questions. S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

**R/24-12/13 Convention de partenariat à titre expérimental C2024-178
entre les Hospices civils de Lyon, le Centre médical de
soins immédiats Lyon Nord et le SDMIS**

Madame KHELIFI.- Monsieur le Contrôleur général, je vous laisse nous en dire deux mots s'il vous plaît.

Contrôleur général CLAVAUD.- Cette convention organise le partenariat entre le SDMIS, le centre médical de soins immédiats Lyon Nord qui est situé à Rillieux-la-Pape et les HCL. L'idée est de pouvoir bénéficier de la capacité qu'offre ce nouveau service pour déposer des victimes. C'est une offre de soins et de prise en charge qui est améliorée pour les patients.

La convention fixe les modalités d'organisation de cette collaboration. C'est un joli travail de négociation et de recherche de partenariat complémentaire.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

R/24-12/14 Convention de partenariat opérationnel C2024-180 entre la direction interdépartementale de la police nationale du Rhône, le groupement de gendarmerie départementale du Rhône et le SDMIS pour la période 2025-2030

Madame KHELIFI.- Monsieur le Contrôleur général, je vous laisse en dire quelques mots.

Contrôleur général CLAVAUD.- Il s'agit d'une convention récurrente entre le SDMIS et les services de police et de gendarmerie. Vous retrouvez quatre grandes parties :

- les mesures générales de coordination opérationnelle interservices qui relèvent notamment des interventions conjointes sur des actions violentes ;

- les mesures spécifiques de coordination opérationnelle interservices : on zoome sur quelques interventions particulières, notamment lorsque l'on est sur des situations de violence urbaine, nous avons des règles d'appui croisé ;

- les mesures relatives aux dépôts de plainte opérés par les sapeurs-pompiers : lorsqu'ils sont agressés, il est déposé plainte systématiquement, la hiérarchie les accompagne ;

- les dispositions diverses qui visent à fluidifier et améliorer le fonctionnement.

C'est une convention qui a un gros intérêt opérationnel.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je sou mets le rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

R/24-12/15 Avenant n° 1 à la convention de partenariat C2019-097 entre SYTRAL Mobilités, KEOLIS Lyon et le SDMIS

Madame KHELIFI.- Monsieur le Contrôleur général, je vous laisse en dire quelques mots.

Contrôleur général CLAVAUD.- À travers cet avenant, nous accompagnons l'adaptation au nouveau cadre réglementaire opérationnel qui est le nôtre.

Jusqu'à présent, nous assurons la consignation électrique lorsqu'il y avait à intervenir dans le périmètre des transports électrifiés, notamment le réseau des tramways.

Depuis un an, nos textes ne nous permettent plus de le faire, nous avons négocié une décroissance, nous n'avons pas abandonné la mission mais, à partir du 1^{er} janvier 2025, nous passons dans un cas de figure où cette compétence sera reprise par l'exploitant.

Nous aurons un nouvel avenant, puisque l'exploitant changera dans le cadre du changement de partenaire, avec la RATP.

Nous sommes sur un avenant technique avec KEOLIS et nous actons le fait que KEOLIS assurera la sécurisation électrique et une deuxième mission que nous n'assurerons plus qui est le relevage des rames de métro et funiculaire, nous rendons les divers matériels et équipements, nous n'aurons plus à les entretenir.

C'est un sujet de sécurité électrique important pour nos équipes, c'est pour cette raison que nous avons mis une année pour gérer cette transition de façon adaptée.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je sou mets le rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

R/24-12/16 Facturation des délais d'attente des VSAV au-delà de 30 minutes dans les services d'accueil des urgences hospitalières

Madame KHELIFI.- Nous passons au dernier rapport qui fait écho à des revendications des organisations syndicales, notamment concernant les délais d'attente aux urgences, et qui fait écho à des courriers que j'avais adressés à l'ARS et aux HCL concernant ces délais d'attente qui peuvent être conséquents parfois pour nos sapeurs-pompier s.

Nous avons souhaité soumettre ce rapport au conseil d'administration qui, je l'espère, pourra réguler ces temps d'attente et les réduire très fortement, en tout cas inciter les HCL à les réduire très fortement.

C'est un rapport qui a vocation à s'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2025 et qui permettra au SDMIS de facturer ce temps d'attente s'il est supérieur à trente minutes aux HCL, puisque l'on peut considérer qu'un délai de trente minutes est plus ou moins le maximum acceptable avant la prise en charge de la victime après son arrivée au service d'accueil des urgences hospitalières.

Une attente supérieure à trente minutes ne relève pas des missions opérationnelles du SDMIS au sens de l'article L1424-2 du CGCT.

C'est pourquoi je vous propose qu'une facturation puisse être mise en place en fonction du déploiement ou non par les acteurs publics et privés de la santé de mesures correctives adaptées, et en fonction de l'évolution favorable des temps d'attente dans les services d'accueil des urgences hospitalières qui pourraient découler des mesures correctives mises en œuvre.

Si ce temps d'attente est supérieur à trente minutes, nous souhaitons lui appliquer un tarif horaire de 472 €, soit 7,87 € par minutes sur la base du temps d'attente réellement constaté pour chaque intervention.

Il y aura un examen trimestriel des montants facturables pour chaque établissement, en mars, juin, septembre et décembre. Il y aura l'émission d'un titre de recettes si le montant trimestriel atteint 20 000 € et, à défaut d'atteinte de ce seuil, le cumul est possible sur plusieurs trimestres et un titre pourra être émis en fin de chaque année civile dès lors que le montant de 20 000 € sera atteint.

Je vous propose de bien vouloir approuver ce cadre de facturation des délais d'attente de nos VSAV au-delà de trente minutes dans les services d'accueil des urgences hospitalières et de décider qu'il pourra être mis en œuvre en fonction de l'évolution des temps d'attente au cours de l'année 2025.

Madame SARSELLI.- Une petite information, parce que je n'y connais pas grand-chose sur les temps d'attente dans les urgences, peut-être que je ne vous ai pas bien entendue : cette demi-heure est objectivée comment ? C'est suite à un rapport des urgences ?

Contrôleur général CLAVAUD.- Nous avons des statuts, dans l'ambulance, il existe un système de transmission, on appuie sur un bouton, on a le statut du véhicule au départ, à l'arrivée sur les lieux, à l'arrivée aux urgences et, avec ce statut, on peut tout à fait savoir à quel moment il arrive aux urgences et à quel moment il en repart. C'est ce qui

nous permet, sans autre dispositif, de savoir automatiquement le temps passé par les véhicules.

Nous serons en mesure, avec le traitement de données, de vérifier les choses.

Madame SARSELLI.- Je suppose que vous arrivez à mesurer, ce n'était pas ma question.

On considère qu'au-delà d'une demi-heure, on a dépassé un seuil de tolérance. Ce seuil de tolérance d'une demi-heure que l'on accepte est lié à quoi ? Est-ce une attente moyenne dans les urgences sur le département ? C'est ce que je voulais savoir.

Je suis certaine que le dispositif est valable, c'est plutôt la demi-heure, pourquoi pas trente-cinq ou vingt-cinq ou quinze minutes ? C'est juste pour savoir si c'est objectivé par quelque chose.

Contrôleur général CLAUD.- Comment accepter l'inacceptable ? Nous avons une instruction interministérielle qui mentionne ce temps comme référence. C'est la sagesse ou l'incurie de ceux qui ont travaillé sur ce document de s'en satisfaire. C'est une base de référence qui est partagée avec la santé qui considère que le temps d'attente doit être le plus réduit possible. C'est ce que nous recherchons.

Quand on parle de temps d'attente de trente minutes, il faut savoir que 9 % de nos ambulances attendent plus de trente minutes. Nous ne sommes pas non plus dans une situation où la norme est de faire systématiquement plus de trente minutes, et il peut y avoir des périodes d'épidémie qui engorgent les services et dégradent les délais de prise en charge.

Ce dispositif vient compléter la volonté de mieux prendre en compte nos ambulances. Notre objectif n'est pas de facturer mais de travailler avec les services d'urgence pour que nos ambulances attendent le moins longtemps possible. La référence est nationale, nous n'allons

pas chercher un débat dans le débat, nous avons pris ce document entier de référence santé et intérieur. Trente minutes, c'est ce qui nous semble être le point de mesure.

Nous le mesurons avec le dispositif que j'évoquais.

L'objectif est aussi de mettre en place un plan d'action avec l'ARS et les HCL, en cours de finalisation, pour éviter d'avoir à facturer et pour travailler en amont sur la qualité de la prise en charge et faire en sorte que nos équipages soient libérés le plus vite possible.

Nous mettrons en place dans les prochains jours un suivi de la disponibilité de nos ambulances, que nous partagerons avec les acteurs de la santé. Nous entrerons aussi dans un mode de gestion différent. Pour le moment, nous sommes dans une sorte de droit de tirage infini sur nos ressources, nous inversons la logique, nous sanctuarisons notre réponse incendie.

Nous sommes les seuls à pouvoir répondre à une mission incendie, nous allons donc mettre une contrainte sur la gestion des ambulances, et au lieu de nous demander plus, ils auront en temps réel le nombre d'ambulances en train d'attendre aux urgences. Quand nous déciderons de ne plus intervenir sauf cas d'extrême urgence pour sanctuariser la réponse incendie, la réponse sera aussi dans une recherche organisationnelle pour qu'ils libèrent nos ambulances.

La facturation est le dernier étage du dispositif. Nous mettrons en place une gouvernance pour piloter ce processus, et pour permettre à la présidente de facturer, si nous voyons qu'il n'y a pas d'efforts qui permettent d'éviter ces temps d'attente longs.

Madame KHELIFI.- Merci pour ces éléments. Est-ce clair pour vous ?

Madame SARSELLI.- Oui. Il n'y avait pas d'arrière-pensée dans ma question et je suis contente de l'avoir posée, cela permet de

comprendre que, derrière, la recherche est de diminuer le temps, pas de facturer mais de se doter d'un dispositif.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup.

Monsieur KOHLHAAS.- Si je peux me permettre de compléter, la recherche du SDMIS n'est pas de diminuer le temps, c'est de revenir à un temps acceptable qui s'est allongé fortement par une déviance complète du système où l'on demande maintenant au VSAV de remplacer les ambulances privées et de faire du transport sanitaire qui n'est plus du soin d'urgence. De ce fait, quand on arrive aux urgences avec un patient qui n'est pas en urgence, on attend plus longtemps, comme quand vous y allez seul à pied ou en voiture.

Le problème du système est là. Il faut comprendre que l'on prenne quelques précautions et que l'on emploie quelques propos diplomatiques mais il faut dire les choses très clairement, il y a aujourd'hui une déviance du système avec des transports privés qui deviennent de plus en plus rentables. Aujourd'hui, des ambulanciers privés prennent des licences de taxi parce qu'elles sont mieux payées à transporter des malades pour aller en consultation à l'hôpital en taxi que de faire leur métier d'ambulanciers privés. Il y a donc une défaillance du service parce que l'on appelle les sapeurs-pompiers disant que l'on a besoin d'une ambulance pour ce transport. Ce n'est pas du VSAV, c'est du transport médicalisé de base.

Je soutiens complètement cette idée de clarifier les choses, de dire qu'à un moment il faut que ce soit payé.

Madame KHELIFI.- Merci pour ces propos très intéressants. Effectivement, le problème est beaucoup plus global que cette simple facturation.

Monsieur KOHLHAAS.- On peut tous regretter quand on a des gens en situation réelle d'urgence, pour les anciens combattants

autour de la table comme moi, que trente minutes, c'est un temps énorme. Vous l'avez fixé à trente minutes par la circulaire et pour ne pas non plus que les HCL ou autres soient obligés de sortir des milliers d'euros par mois mais c'est juste inacceptable pour une urgence que le temps d'attente soit de trente minutes. L'urgence doit être prise en charge très rapidement par les services.

Contrôleur général CLAVAUD.- La règle est d'assurer la prise en charge, c'est tout l'objet du travail. La santé est en tension. En fait, c'est vraiment un travail de partenariat. Il ne s'agit pas d'opposer les deux univers, nous sommes acteurs d'une chaîne de secours, de soins, et les déséquilibres de l'un pèsent sur l'autre. L'idée est de travailler ensemble, d'avoir les éléments, d'analyser les dysfonctionnements pour chercher ensemble des solutions qui sont souvent liées à des actions que plusieurs acteurs doivent mener.

Il y a vraiment une logique de partenariat et il y a aussi la nécessité d'avoir cette capacité, si la régulation et la négociation ne fonctionnent pas, d'avoir ce rapport de force, mais l'idée est de pouvoir travailler intelligemment en amont.

Madame KHELIFI.- Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

C'était notre dernier rapport de la séance. Nous passons maintenant aux communications qui vous ont été remises sur table : sur la Fêtes des lumières d'abord et sur l'épisode des inondations et de vent violent

Contrôleur général CLAVAUD.- Vous avez en effet deux communications, l'une est relative au dispositif Fête des Lumières et l'autre à deux épisodes climatiques.

Sur la Fête des Lumières, vous retrouvez des éléments de synthèse, c'est un déclenchement de plan ORSEC sous l'autorité de M. le préfet. Je ne vais pas commenter, vous connaissez le dispositif.

Nous sommes dans une logique de mettre en place des secours de proximité parce que la Fête des Lumières, ce n'est pas juste une grosse affluence, c'est aussi une organisation complètement différente sur les trois secteurs que vous connaissez. Une grosse organisation à travers des PC de la réponse des différents acteurs : les acteurs de terrain, les services d'urgence, et tout cela placé sous l'autorité d'un représentant du corps préfectoral.

Chaque soir, nous mettons en œuvre des casernes déportées, c'est-à-dire des personnels et des engins capables de pouvoir, vu les difficultés de circulation, traiter un départ de feu, une situation d'accident. Ce ne sont pas simplement des moyens qui sont dédiés à la sécurisation, c'est vraiment la capacité à maintenir dans les secteurs, et notamment le secteur du vieux Lyon et de la presqu'île, la garantie de couvrir un événement.

C'est aussi la capacité d'avoir un groupe opérationnel et d'être capable de faire face à un mouvement de foule, un attentat.

Quelques chiffres : 120 sapeurs-pompiers sur les casernes déportées, 175 autres sapeurs-pompiers en renfort dans les casernes. Nous avons un dispositif conséquent avec 35 véhicules dédiés, 2 embarcations, des équipes médicalisées.

Nous travaillons avec les associations agréées, 80 secouristes de la Croix Rouge, le SAMU et les équipes de GrDF et d'ENEDIS. C'est ce que nous reconduisons tous les soirs.

Cette année, nous avons pris en charge 209 personnes, 2 urgences absolues, 38 urgences relatives sur les 40 évacuées vers un centre hospitalier par la Croix-Rouge ou le SDMIS.

Le 7 décembre au soir, nous avons assuré 91 prises en charge dont 75 par la Croix-Rouge qui a évacué 11 de ces personnes, nous avons effectué 16 prises en charge et nous avons évacué 12 personnes vers l'hôpital. Le dispositif a fonctionné.

Concernant les épisodes climatiques, nous vous avons remis quelques éléments, sur les inondations à Givors les 17 et 18 octobre, et sur l'épisode de vents violents le 25 novembre. On retrouve ces conditions particulières, c'est pour cette raison que l'on parle souvent des secours du quotidien à exceptionnel. L'exceptionnel, ce sont ces moments-là.

Pour Givors, ce sont 3 500 appels qui ont été reçus en quelques heures, 1 500 opérations de secours qui ont été réalisées dont 500 opérations de mise en sécurité et 1 000 opérations de reconnaissance, avis techniques et pompages qui permettent de garantir la continuité d'accueil et de soins des établissements qui accueillent des personnes handicapées, des personnes âgées. C'est ce genre de travail qui est réalisé dans ces moments-là.

Il a été mobilisé 300 sapeurs-pompiers, une centaine d'engins.

Il y avait aussi en même temps la réponse sur le reste du territoire pour les secours classiques.

Nous avons trois PC, un à Givors, un à Soucieu-en-Jarrest et un à Mornant, en lien avec les maires, et une supervision par le centre opérationnel départemental en préfecture.

Sur la tempête Bert, 2 800 appels reçus, 330 opérations de secours, pas de victime à déplorer mais des interventions notables liées

notamment à des structures soufflées par le vent, des toitures notamment, des chutes de bardage du Groupama Stadium, 17 ERP de la zone OL Vallées fermés, un auvent arraché dans une station-service avec une fuite de carburant, l'affaissement de toiture du supermarché Carrefour Market de Genas et un arbre tombé sur une crèche à Saint-Laurent-de-Mure sans victime.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup. Je tiens à remercier les sapeurs-pompiers qui se sont mobilisés lors de ces inondations et épisodes de vents violents du 25 novembre.

Notre ordre du jour est maintenant épuisé. Je vous rappelle notre prochain conseil d'administration aura lieu le vendredi 21 février 2025 à 16 heures. En attendant, je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année, de profiter de vos proches et d'un peu de temps de repos. Merci pour votre participation et votre présence à notre conseil d'administration.

Merci à toutes et tous et à l'année prochaine.

(La séance est levée à 18 heures 08.)

Zémorda KHELIFI

Présidente



